



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lycées

Question écrite n° 60002

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la dotation globale horaire, de l'année 2005-2006, pour le lycée Bagatelle de Saint-Gaudens. Le rectorat vient de communiquer ses propositions pour l'année prochaine. Cette dotation complétée par un certain nombre de contraintes et recommandations est, à effectif élèves pratiquement constant, en fort recul sur celle des années précédentes. Basée sur des hypothèses minimalistes, en réduisant de quatre-vingt-douze heures son volume global, la DGH prévue pour la rentrée 2005 conduit de façon inévitable à des décisions dommageables pour le bon fonctionnement de cet établissement : la suppression d'au moins cinq postes de professeurs, la disparition de toutes les options facultatives, la suppression de l'option mesures physiques et informatique (MPI), le dépassement du nombre critique de trente-cinq élèves par classe, un nombre d'heures supplémentaires par professeur très élevé, des regroupements d'élèves de niveaux très différents dans les mêmes classes de langue, à plus long terme la disparition totale de l'enseignement de la langue allemande dans le Comminges et l'impossibilité matérielle d'accueillir des élèves supplémentaires dans un contexte démographique favorable ainsi que les redoublants. Pour la rentrée 2004, sept postes de professeurs ont déjà été supprimés. La conséquence de tous ces éléments provoque un appauvrissement considérable de la qualité de l'enseignement public dans le Comminges. La situation qui découle de la proposition du rectorat est extrêmement préoccupante pour le lycée Bagatelle de Saint-Gaudens, qui regroupe des élèves venant de tout le sud du département de la Haute-Garonne. Aussi, il sollicite qu'il puisse faire procéder à un examen attentif de ce dossier et tout mettre en oeuvre afin de trouver une solution. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Texte de la réponse

L'enseignement scolaire demeure l'une des principales priorités politiques et financières de la nation, comme en témoigne le budget pour 2005 (plus de 56,6 milliards d'euros), en augmentation de 2,6 % par rapport à 2004. Ce niveau de crédits jamais atteint ne dispense pas le ministère de rechercher une meilleure maîtrise de ses dépenses ni une allocation plus optimale de ses moyens ; l'éducation nationale ne peut pas non plus ignorer les évolutions démographiques. Ainsi, en dix ans, elle a eu en charge 411 000 élèves de moins (premier et second degrés confondus) ; parallèlement, ses moyens n'ont pas cessé d'augmenter : 19 000 emplois d'enseignant ont été créés au cours de cette même période. Pour préparer la rentrée 2005, 1 000 emplois supplémentaires de professeur des écoles (700 pour les académies et 300 destinés à l'intégration des instituteurs de Mayotte) ont été inscrits au budget de l'État ; dans le second degré, 3 400 emplois d'enseignant titulaire ont été supprimés, compte tenu de la baisse des effectifs (- 42 500 élèves attendus en 2005, après - 41 300 en 2004). Par ailleurs, une gestion plus fine des ressources humaines (affectation d'un plus grand nombre de titulaires dans les classes, meilleur calibrage des concours de recrutement par discipline...) permet d'éviter de recourir à 2 100 emplois d'enseignant contractuel. Cet effort de bonne gestion - sur un total de 750 000 enseignants - ne peut donc être qualifié de désengagement de l'État. Quant à la répartition interacadémique des moyens d'enseignement, elle obéit à des principes clairs et équitables. Outre la prise en compte des variations

démographiques, le recours à différents indicateurs établis à partir des données de l'INSEE traduit des préoccupations plus qualitatives : maintien du service public dans les zones rurales pour l'indicateur territorial, volonté de favoriser la réussite des élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées pour l'indicateur social et respect des caractéristiques du réseau scolaire de l'académie pour l'indicateur de contraintes structurelles. Ces indicateurs permettent d'apprécier la situation d'une académie par rapport à sa dotation globale et non plus par rapport aux seules variations du nombre d'emplois liées aux flux démographiques. Les décisions prises en matière de répartition des moyens résultent donc d'une approche à la fois plus juste et plus pertinente des situations relatives des académies. L'académie de Toulouse a ainsi fait l'objet d'un examen très attentif au regard de ses difficultés spécifiques dans le second degré, l'augmentation de ses moyens (+ 3,8 % au cours des cinq années 2001-2005) est plus importante, en proportion, que l'augmentation de ses effectifs d'élèves (+ 2,5 %). Il appartient aux autorités académiques, compte tenu des impératifs pédagogiques et des dotations dont elles disposent, de répartir ces moyens en fonction des besoins de l'ensemble des structures scolaires. Les mesures d'aménagement de la carte des formations et du réseau scolaire fondées sur des critères objectifs sont soumises à l'avis du conseil académique de l'éducation nationale, du comité technique paritaire académique ainsi qu'à celui des autres instances de concertation, départementales notamment. En ce qui concerne la situation particulière du lycée Bagatelle de Saint-Gaudens, le recteur d'académie est le mieux à même d'apporter des précisions et de répondre à la requête de l'honorable parlementaire. Cette question est donc transmise au recteur de l'académie de Toulouse aux fins de réponse.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60002

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2659

Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7143